

Les végétaux invasifs prolifèrent dans la réserve

Dans la baie, des espèces végétales invasives se développent dans la réserve naturelle. Six variétés ont été ciblées. Sur le podium, le séneçon du cap, le buddléia et le baccharis. État des lieux.

Un espace protégé est-il préservé des espèces végétales invasives ? La réponse est non. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes, abrégée en EEE, figure dans le plan de gestion 2019-2029 de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc.

Selon le ministère de l'Écologie, il s'agit d'une « espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement dans un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales ».

En 2023, les végétaux invasifs ont été au cœur « d'une action réalisée par une stagiaire en BTS Gestion et protection de la nature », contextualise Cédric Jamet, garde technicien de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc.

En résulte une cartographie d'espèces se développant « dans la réserve et en périphérie immédiate », comme la grève des Courses, le sentier du littoral, où « les espèces peuvent avoir une incidence directe ». Cette « photographie » fait suite à « un pré-repérage » de l'équipe de la réserve, qui a cerné six espèces.

« On perdrait de la biodiversité »

Ces dernières représentent une menace : elles accaparent une part trop importante des ressources (espace, lumière, ressources alimentaires, habitat...) dont les autres espèces ont besoin pour survivre, et elles peuvent aussi être prédatrices directes des espèces locales.

« Si on laisse ces espèces invasives s'implanter, on va arriver à des paysages homogènes et elles pourraient prendre le dessus, pointe Cédric Jamet. On perdrait de la biodiversité. Certaines plantes peuvent

être toxiques, comme le séneç. »

Le séneçon du cap, le buddléia et les autres

Dix jours de terrain, cinquante kilomètres de marche... À l'automne dernier, un véritable travail de foumi a été entrepris par la stagiaire, qui a matérialisé « des points isolés et plusieurs poches sur une carte », précise Cédric Jamet. « Il existe plus de 2 300 espèces invasives dans la faune et dans la flore. »

Quelles sont les EEE les plus présentes ? La première, le séneçon du cap, a choisi comme hotspot les dunes de la plage de Bon-Abrî, à Hillion. « Ce sont des fleurs jaunes. On l'a repéré dès 2018, indique Cédric Jamet. Depuis, nous organisons des chantiers d'arrachage régulièrement. »

La deuxième, le buddléia de David, est plus communément appelée l'arbre aux papillons. « Car il les attire, mais il produit très peu de nectar. On le retrouve dans la falaise. Sa fleur rose ressemble à du lilas. »

La vigoureuse renouée du Japon

La troisième espèce, le baccharis, est une plante buissonnante. « On peut le couper à la tronçonneuse pour enlever des souches », ponctue Cédric Jamet.

La vigoureuse renouée du Japon a, elle aussi, été ciblée. « Ses racines peuvent atteindre jusqu'à 1,50 m de profondeur. Une racine de moins d'un gramme peut reconstituer un massif. Elle peut percer de l'enrobé. Elle se développe notamment sur la grève des Courses. »

L'herbe de la pampa, ou roseau à plumes, est « très volumineuse ». Le yucca est « une espèce ornementa-

le, un coup de pelle suffit pour la retirer ».

« On adapte les méthodes et les périodes »

Ce recensement « précis » sur les espèces végétales invasives permet de dresser « un diagnostic pour mener des actions de lutte en mobilisant des bénévoles, les partenaires et les communes. On peut servir de levier pour impulser des opérations », positive Cédric Jamet.

C'est le cas pour le séneçon. « En cinq ans, nous avons divisé les quantités par dix. Nous sommes passés de 70 à 7 kg à Bon-Abrî. Cette espèce peut produire des millions de graines. Elles peuvent rester en dormance jusqu'à trois ans, avant de germer à nouveau. » Pour le buddléia, « on le coupe et on l'arrache plage de la Cage avec les étudiants du lycée de la Ville-Davy, de Quessoy ».

Selon les espèces, « on adapte les méthodes et les périodes. Leur éradication est compliquée ». Le garde technicien insiste sur la sensibilisation auprès du grand public : « Il ne faut pas récupérer ces espèces et les planter chez soi. Le buddléia est toujours vendu... »

Selon l'IPBES, la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, « les EEE sont responsables de 16 % de l'extinction des animaux et des plantes », rapporte Cédric Jamet. Qui veut interpeller avec d'autres chiffres : « 38 % des plantes invasives ont été introduites à des fins ornementales et 29 % pour l'aquariophilie. »

Soizic QUÉRO.

Les espèces végétales invasives dans la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc



Le séneçon du cap est présent sur les dunes de la plage de Bon-Abrî, à Hillion. (PHOTO : RÉSERVE NATURELLE DE SAINT-BRIEUC)



Le buddléia de David est aussi appelé arbre aux papillons, car il les attire. (PHOTO : RÉSERVE NATURELLE DE SAINT-BRIEUC)



Le baccharis fait aussi partie de la liste, il s'agit d'une plante buissonnante. (PHOTO : RÉSERVE NATURELLE DE SAINT-BRIEUC)